ACADÉMIE
DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT
DÉPARTEMENT DES EXAMENS ET CONCOURS

Arrêté relatif à l'ouverture de l'examen du certificat d'aptitude aux pratiques de l'éducation inclusive
Session 2027

La rectrice de l'académie de Lille

- **VU** le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée modifié

- **VU** l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive modifié

- **VU** la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une session de la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) est ouverte au titre de l'année 2027.

ARTICLE 2 : L'inscription s'effectue en ligne par le biais de l'application Cyclades, du lundi 9 novembre 2026 à 9 heures au vendredi 18 décembre 2026 à 17 heures.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille,

Pour la Rectrice et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie,
Par délégation, la Secrétaire Générale Adjointe

ACADÉMIE DE LILLE

Julie VIGNERON

Sophie BÉJEAN